

RÉALISATION DE LA LIGNE DE TRAMWAY T4 LETTRE D'ENGAGEMENT

Certification environnementale HQE Infrastructures

Table des matières

1. PRÉAMBULE.....	3
2. ACTEURS DE LA CERTIFICATION HQE.....	4
2.1 Le Maître d’ouvrage.....	4
2.2 Le Maître d’œuvre.....	4
3. PRINCIPAUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, FONCTIONNELS ET FINANCIERS DE L’OPÉRATION.....	5
4. CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	6
5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU MAITRE D’OUVRAGE	7

1. PRÉAMBULE

La Métropole Nice Côte d'Azur poursuit l'extension de son réseau structurant de transport tramway après la réalisation de ses 3 premières lignes. La ligne T4 s'inscrit dans sa stratégie globale de planification des transports en étant la première ligne à sortir de Nice pour desservir à l'Ouest, les 2ème et 3ème communes les plus peuplées de la métropole que sont respectivement, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var.



Consciente de l'ensemble de ses enjeux et opportunités, la Métropole Nice Côte d'Azur a la volonté d'inscrire le développement durable comme atout majeur de l'opération, et s'engage dans la démarche HQE infrastructure construite autour des 4 piliers suivants : respect de l'environnement, management responsable, qualité de vie, et performance économique.

La présente lettre d'engagement définit la hiérarchisation des thématiques de développement durable pour l'opération, et leurs déclinaisons en objectifs.

Ce document permet également d'attester de l'engagement de la direction de l'organisme demandeur sur les objectifs de l'opération.





2. ACTEURS DE LA CERTIFICATION HQE

2.1 Le Maître d'ouvrage

<p>Maître d'ouvrage</p> 	<p>Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) Direction déléguée aux Grands Projets Direction des Infrastructures de Transport 06364 Nice cedex 4</p>
<p>Assistant du maître d'ouvrage</p> 	<p>SETEC Central Seine – CS 71230 42/52, quai de la Rapée 75583 Paris cedex 12</p>

2.2 Le Maître d'œuvre

Groupement Tram4West composé comme suit :

Mandataire	EGIS RAIL	
Co-traitants	INGEROP	
	STOA Architecture	
	IN SITU	

3. PRINCIPAUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, FONCTIONNELS ET FINANCIERS DE L'OPÉRATION

La ligne de tramway T4 est inscrite depuis 2009 dans le « schéma directeur du réseau de transports urbains » qui a été amendé en 2021 pour se prolonger à l'horizon 2040.

Longue de 7,1 km, la Ligne 4 desservira le sud de la rive droite du Var, depuis le parc des sports Sauvaigo et ses deux lycées jusqu'au pôle d'échanges multimodal de Grand Arénas qui concentrera dans le futur : une nouvelle gare routière, la gare TER et grandes lignes, les lignes L2 et L3 de tramway et l'aéroport.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 326 M€.

La livraison est prévue en 2026 pour le tronçon Grand-Arénas – Institut Arnault Tzanck à Saint-Laurent-du-Var, et en 2028 pour la desserte de Cagnes-sur-Mer.

La création de la ligne T4 du tramway constitue une véritable opportunité d'offrir une alternative à la voiture pour les déplacements sur la rive droite et un raccordement très attendu de l'Ouest de l'agglomération niçoise en pleine mutation.

Le projet T4 apporte intrinsèquement une réponse à la lutte contre les effets du réchauffement climatique en permettant le développement d'un transport en commun en site propre (TCSP) performant, fiable et résilient entraînant un report modal de la voiture particulière responsable de 37 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dont 40 % pour des trajets inférieurs à 3 km (source PCAET) vers un système peu émetteur de gaz à effet de serre.

Au-delà ou en corolaire de la question des GES qui demeure centrale et dans l'optique d'une approche plurielle et multithématique du développement durable, la création de cette nouvelle ligne va permettre d'améliorer la qualité de l'air, de diminuer les nuisances sonores, de porter un parti paysager ambitieux au bénéfice de la biodiversité et de la nature en ville. De même, elle est l'occasion de repenser le partage de la voirie au bénéfice des piétons et des vélos. Enfin par les aménagements de façade à façade, elle permet de changer durablement la physionomie des espaces traversés, de recomposer et pacifier l'espace public urbain au bénéfice du cadre de vie des habitants des 3 communes les plus densément peuplées de la métropole.

4. CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La hiérarchisation des 19 thématiques développement durable et les objectifs retenus pour l'opération sont formalisés dans la Charte développement durable annexée à la présente lettre d'engagement.

La Charte développement durable a été construite en lien avec le territoire : enjeux environnementaux et sociaux, document cadre, politiques publiques... Ainsi, elle s'appuie sur et tient compte :

- De documents tel que le schéma directeur de transport urbain à l'horizon 2040, le plan climat air énergie métropolitain 2019-2025, etc.
- D'engagements de la Métropole comme son engagement de lutte contre la pollution lumineuse, sa politique volontariste en matière d'insertion des demandeurs d'emploi,
- Des attentes exprimées par le maître d'ouvrage au travers du préprogramme de la ligne de tramway T4 d'avril 2020.

Elle est propre à l'opération, et bâtie selon les contraintes et opportunités spécifiques du projet.

5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU MAITRE D'OUVRAGE

Afin de s'assurer de la bonne intégration des ambitions environnementales qu'elle a formulées, la Maîtrise d'Ouvrage s'engage dans une certification délivrée par CERTIVEA « **HQE Infrastructure** » **sur la base du référentiel technique 2020.**

Pour atteindre cet objectif, la Maîtrise d'Ouvrage confie au groupement de Maîtrise d'œuvre une mission complémentaire d'accompagnement à la certification HQE Infrastructures, pour la mise en œuvre et le suivi de son exigence environnementale.

La métropole demande, à travers cet engagement, à son équipe d'AMO, au groupement de maîtrise d'œuvre et à tout autre intervenant, de s'engager avec détermination dans cette démarche de qualité environnementale.

Pour le Président, et par délégation,

Le directeur des Infrastructures de transport

Jacques LE CORRE